

## Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

10 Avenue Rachel,75018 Paris



contact@sud-safran.com

Lundi 14 janvier 2019

## Ce que vous devez savoir...

De par certains écrits syndicaux, il persiste un certain flou sur la suppression d'emplois annoncée par la direction. Nous allons essayer de continuer à clarifier certains points en s'appuyant sur des éléments factuels.

2 300 ETP (Equivalent Temps plein) = 2 450 Emplois. La valeur de 2450 emplois est obtenue en considérant que de l'ordre de 5% des salariés ont un temps partiel (aménagement fin de carrière, temps partiels choisis, mi-temps thérapeutique, congés parentaux . . .). Cette valeur est de 5,3% dans le bilan social 2017 ArianeGroup France.

## Donc quand certains indiquent une suppression de 2300 emplois, ils minimisent déjà le vrai chiffre ...

Selon les sources de l'INSEE, reprise par le MEDEF dans certaines de ses communications, reprises également par certains responsables politiques notamment du gouvernement, et même au-delà, 1 emploi industriel est générateur de 4 emplois induits. Donc l'enjeu va au-delà même du périmètre d'ArianeGroup et se chiffre au final à plus de 12 000 emplois!

Suite à la première annonce chiffrée en CCE à mi-année 2018, avec un corridor bas de -1 500 et un corridor haut de - 2 000 ETP, la Direction a communiqué en expliquant que cela se ferait sans « trop de douleur » par l'attrition naturelle et la diminution des contrats précaires et de la sous-traitance de charge. Certains représentants du personnel ont repris ce discours . . .

SUD a fait la démonstration, à partir des informations du bilan social ArianeGroup, que l'attrition naturelle ne serait pas suffisante et a dénoncé le risque et les impacts pour tous les salariés, qu'ils soient ArianeGroup, en contrat précaires ou sous-traitants.

SUD a fait la démonstration que l'attrition naturelle prévisionnelle pour les salariés ArianeGroup était de 300 départs par an, en y intégrant tous les départs : retraites, Amiante, mutations vers Airbus et Safran, démissions, décès, fin de CDD. Cette valeur de 300 départs par an est aujourd'hui reprise par l'ex PDG Charmeau dans sa communication sur Share-In du 19/12/2018.

Le « compte » n'y était donc pas sauf en réduisant massivement la sous-traitance de charge et en ne faisant plus aucune embauche.

Dès le début du mois de septembre 2018, nous dénoncions cet état de fait lors de la première réunion de négociation d'après les congés d'été en nous appuyant sur un courrier adressé au PDG Charmeau et au DRH Pastor (cf. les newsletters SUD n°9 et 10).

Nous avons été pour le moins étonné de la réponse écrite du DRH, de son attitude lors de la réunion et du comportement d'une majorité d'organisations syndicales qui n'a pas soutenu notre intervention, coupant court au débat pour permettre d'engager la négociation sur les Senior Managers . . .

Pourtant les propos de SUD étaient basés sur l'analyse d'éléments factuels (documents officiels tels que le bilan social et le rapport d'égalité professionnelle).

Malgré une annonce très préoccupante pour l'avenir des salariés et de l'entreprise, nous avons été isolés syndicalement. Et pourtant SUD était dans le vrai.

Le 8 novembre 2018, une nouvelle annonce de la direction générale en CCE met la barre à – 2300 ETP avec gel de toutes les embauches jusqu'à fin 2019 . . . patatra, les autres organisations syndicales se rendent compte que la situation était réellement bien préoccupante et communiquent dans tous les sens (presse locale, nationale, spécialisée, etc.).

Force est de constater que depuis la création d'ArianeGroup le CCE ne s'est pas donné les moyens d'obtenir le PMT (Plan à Moyen Terme appelé aussi OP = Operating Plan, ça fait plus chic en anglais !).

Pourtant l'obtention de ce PMT était légalement redevable. Chacun en tirera les conclusions qu'il veut mais au moins ça sert de point de vigilance pour la suite. Car en effet, le CCE a fini par voter un droit d'alerte le 19 décembre 2018. Les conclusions de l'expertise apporteront des réponses qu'il faudra bien analyser. Le sceau de l'expert ne sera pas, à lui seul, un gage de garantie totale.

La tendance sera-t-elle à accompagner les suppressions des emplois ou bien à trouver des solutions dynamiques pour les limiter fortement, voire les annuler en attendant de passer le creux de la vague. Et aussi de s'assurer que la propulsion solide gardera une part importante sur Ariane Next, et si tel n'était pas le cas que des axes forts de diversifications viendront prendre le relais pour les sites impactés.

2 450 emplois (2 300 ETP) en moins d'ici fin 2022, tel est le chiffre que rappelle l'ex-PDG Charmeau dans Share In du 19/12/2018. Et il précise même : « En effet, l'objectif de réduction de 2 300 équivalents temps plein prend en compte, par anticipation, des décisions favorables lors de cette conférence, et il pourrait être révisé en fonction des résultats. C'est pourquoi nous avons gelé tout recrutement jusqu'à la fin de 2019. »

En combien nos dirigeants transformeraient-ils les -2300 ETP en cas de décisions européennes défavorables ? Certains propagent le discours que ces annonces ont pour but de mettre « la pression » sur les décideurs politiques. Nous leur laissons cette responsabilité car au vu des enjeux nous ne cautionnons pas cette stratégie du « quitte ou double ».

2450 emplois en moins mais par rapport à quelle référence? le PDG Charmeau indiquait fin 2018 ce chiffre de -2300 ETP d'ici fin 2022. Si la référence est l'effectif à fin 2018, et si on prend son chiffre de 300 départs « naturels » par an, sur les 4 années à venir on est à 1200 départs. Avec pas ou extrêmement peu d'embauches d'ici fin 2022, il manque 1100 départs pour résoudre leur terrible équation.

Au Haillan (en gros 14% des effectifs et du plan de charge ArianeGroup), la sous-traitance de charge Conception et Méthodes représentait en 2018 de l'ordre de 110 000 heures, soit l'équivalent de 70 emplois. <u>Au-delà du simple fait qu'il serait inacceptable de se séparer de 70 de nos collègues soustraitants</u>, on voit mal comment ArianeGroup pourrait atteindre son objectif de 1100 suppressions de postes dans la sous-traitance. Il en est de même avec les contrats précaires!

Il est inconcevable de cautionner un tant soit peu ses réductions d'effectifs qui menacent au total plus de 12 000 emplois. C'est socialement inacceptable, industriellement un pur suicide à moyen terme.

Il est temps que la course à la rentabilité cesse d'autant plus dans notre secteur d'activité fortement soutenu par les institutions françaises et européennes . . . avec nos impôts !